Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.M.S.
Monsieur Patrick CRAHAY
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : MK/2264-013-01
N/Réf : AVL/KD/SBK-2.14/s.390
Annexe : /

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Chaussée de Haecht, 147 – Maison des Arts / anc. château Eenens-Terlinden.
Proposition d'extension de classement.
(*Dossier traité par Mme M. Kreutz*)

En réponse à votre lettre du 10 avril 2006, en référence, reçue le 14 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 26 avril 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable à la proposition d'extension de classement comme monument de la totalité de la Maison des Arts à Schaerbeek.

Pour rappel, les façades et toitures ainsi que la salle à manger, le salon vert et le salon rouge sont classés comme monument, et le jardin comme site, par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale daté du 9 novembre 1993.

En vertu de l'article 227 du COBAT, la CRMS souscrit à la proposition émanant de la Commune concernant l'extension de classement à la totalité du bien. Elle estime, en effet, que la Maison des Arts le mérite amplement en raison de sa valeur historique et artistique.

La Commission demande, en outre, d'inclure dans le périmètre de protection le porche d'entrée et la maison sise à front de la chaussée d'Haecht.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz).